

REUNION DE QUARTIER " LE CŒUR DE SAINT DE SAINT-CHEF" DU 07 NOVEMBRE 2024

L'assemblée est ouverte par le Président JC Baillaud , Evelyne Tripier-Mondacin vice présidente et Patrick Guyon élu-référent, dans la salle des Guillereaux à 18h40, 50 personnes sont présentes, Joëlle Gros est nommée secrétaire.

Trois intervenants extérieurs souhaitent s'exprimer en avant propos, la parole leur est donnée a :

- Notre policier municipal pour annoncer la phase 2 de la vidéo-protection qui comporte l'ajout de 9 caméras dont une à deux têtes aux 14 existantes : situées à l'intersection route de Trieux-rue P. Grataloup, salle polyvalente, 2 route de Versin, route de Chamont, vestiaires foot, place de l'hôtellerie-fontaine, 2 rue de l'Abbatiale-chemin des Châteaux.

Les images prises sont conservées 3 semaines. Elles ne sont vues que par le policier municipal et par un élu OPJ en l'occurrence M. le Maire et extraite pour la gendarmerie sur réquisition du procureur de la république.

Le policier pour répondre aux réclamations des présents sur les excès de vitesse, dit que l'analyse du radar pédagogique montre que la moyenne des vitesses enregistrées est inférieure à la vitesse autorisée, (exemple 72 km/h pour 80 sur 500000 passages).

Pour finir la convention signée avec la municipalité de Saint-Savin pour mutualiser les policiers municipaux sera prolongée et que la sécurité est affaire de tous et que chacun de façon anonyme peut prendre contact avec lui pour signaler tout acte délictuel.

- Véronique Marvy, association Grelinettes et Papillons , intervient pour les "ECO-JARDIN". La commune a mis à disposition 3000 m² de terrain derrière le futur EHPAD, avec une parcelle collective et des parcelles individuelles, certaines restant disponibles. Location est de 12€/an à 30€ pour 40m² à 100 m². Une cotisation annuelle de 15€ par personne ou 25€ par famille est demandée. On peut les contacter le dimanche matin sur le site.

- Benoît Bouvier, après le décès de J-P Bayon, lui succède comme adjoint à l'écologie, à l'économie sociale et solidaire et démocratie participative, il a demandé à partager le poste avec une conseillère déléguée, Christine Jardat chargée de l'économie solidaire et participative.

L'association "les enfants du marais" laisse un flyer pour indiquer les jours de nettoyage, un jeudi après-midi et un dimanche matin par mois. Pour plus de

précisions les contacter.

ORDRE DU JOUR : le Clos du Ruisseau et le nouveau parking.

Nicole Baillaud vice-présidente du CCAS et adjointe aux affaires sociales informe que les logements sociaux du Clos sont la propriété d'ALPES ISERE HABITAT et seront occupés d'ici la fin de l'année. La commune n'a pu être que réservataire que de 3 logements qui après départ des premiers occupants ne seront plus réservés aux Saint cheffois. Les 28 autres logements sont répartis à différents organismes. Pour info les places de parking extérieures dans l'enceinte des bâtiments et en sous-sol sont privées.

A compter du 01 décembre, les places de parking de la nouvelle place comme celles de la place Charles de Gaule seront passées en zone bleue de 8h à 19h du lundi au samedi pour une durée de stationnement de 1h30. Des disques de stationnement offerts par la Mairie sont à la disposition des habitants à la Mairie et dans les commerces alentours.

En avant des parkings trois emplacements ont été créés pour le stationnement de marchand ambulant ou de food-truck.

Le parking situé derrière la Maison pour Tous restera libre d'accès. Un traçage au sol des emplacements est demandé, il sera sans doute réalisé en 2025.

ODJ : la réouverture du bureau de tabac.

Le buraliste emménagera dans une des deux cellules commerciales au niveau du Clos du Ruisseau.

ODJ : les aires de jeux des Guilleraux.

En sus de l'aire de jeux aménagée pour les plus petits, une aire a été réalisée pour les ados et les adultes : pyramide de cordes, matériel de musculation, recharge de téléphone en pédalant...

ODJ : le café place de la Mairie.

Le pub Cask House a intégré le bâtiment rénové par la municipalité.

L'aménagement intérieur est resté à la charge des locataires exploitants. Les heures et les jours d'ouverture sont affichés sur la porte.

Leur ancien local sera loué au Hameau des Producteurs.

ODJ : l'aménagement de l'ancien lagunage.

Le projet de réunir deux des bassins et de les relier au ruisseau du Ver a été validé par OFB. Les subventions attendues ont été supprimées. Recherche d'autres subventions en cours.

ODJ : la construction du nouvel EHPAD.

Il comprendra 106 chambres individuelles, dont 2 unités dites protégées de 6

lits chacune. La fin des travaux est prévue pour décembre 2025. C'est l'EHPAD et non la mairie qui est le maître d'ouvrage.

Des projets pour racheter et transformer les anciens locaux sont en cours de réflexion par la municipalité.

ODJ : les feux tricolores de la rue de l'Abbatiale.

La pose de panneau "avancer jusqu'aux feux" améliore la circulation d'après l'assistance.

ODJ : le passage vers les Illuds.

Un plan incliné a été réalisé par les services techniques depuis le terrain stabilisé.

ODJ : l'interdiction de tous véhicules motorisés sur la voie verte Arcisse-Les Moles.

La pose de panneaux d'interdiction permettra surtout d'établir des procès verbaux aux contrevenants.

ODJ : temps d'échanges et questions diverses.

- Une question récurrente le refus de priorité à droite dans la rue de l'Abbatiale surtout en montant, le policier qui est resté à l'assemblée va étudier le problème.
- Autre question déjà discutée un chemin piéton ou chemin doux du Versin vers les Moles, pour l'instant sans réponse. Le quartier le Clair-Versin étudie également ce sujet. Sans doute que les deux quartiers devront travailler ensemble. La solution pourrait être de remettre en état d'anciens chemins piétonniers afin de passer le long de la route départementale.
- Signalement par notre élu-référent que la hauteur de 2 dos d'âne sur la route de Versin n'est pas aux normes et trop haute.
- On signale des circulations de moto dans le bois d'Yvrard, à propos de ce lieu, la panneau "Interdit au chien" est caché par les containers de poubelle.
- Une habitante du lotissement de la Cournière pose le problème qu'un talus à proximité sa propriété n'est pas entretenu, responsabilité est-elle de la commune ou du département ?
- Un habitant de lotissement de Champbénard a constaté un même souci sur un talus non complètement tondu qui favoriserait la prolifération de rongeurs.

Notre élu-référent se penchera sur ces deux sujets.

- Un ruissellement d'eau pluviale d'un toit sur la Vie de Chainé pourrait être dangereux. Le propriétaire sera contacté.
- Un assistant signale avoir couper de l'ambrosie au niveau de la

construction du nouvel EHPAD, notre élu-référent répond que la Mairie reste vigilant avec les agriculteurs pour l'éliminer. Il est rappeler qu'il faut l'arracher et l'éliminer, plutôt que la couper et laisser sur le terrain.

- Autre nuisible, les pigeons dans le secteur du bourg, la réponse est qu'il y a une campagne annuelle d'effarouchement et de prélèvements, le problème d'élimination complète est difficile, tout comme pour l'ambrosie.
- Un banc devait être posé au niveau des cabinets de professionnels paramédicaux au Grand-Boutoux, les infirmières auraient refusé son installation. Un entretien avec les infirmières et la personne demanderesse est envisagé.
- Sur le devenir de la maison de maître de ce dernier lieu, aucune proposition d'achat n'est convenable.
- Question d'une habitante de la rue St Theudere, l'eau de la fontaine est elle potable, des touristes s'y abreuvent, une analyse est souhaitable et une indication dans le cas contraire.
- Il est constatée une amélioration dans l'entretien des cimetières, mais un petit coup de peinture serait le bienvenu sur les rampes d'escalier du vieux cimetière, ainsi que le graissage des loquets de portails.
- Une personne émet la possibilité de faire une fresque sur le mur des vestiaires du foot en direction des jeux de boules. A condition de trouver un mécène !
- Une habitante de la rue du Seigneur de By demande si on peut poser une plaque "voie sans issue" au début de la rue et si on peut installer un feu prioritaire pour tourner à droite au niveau du feu rouge.
- Pour finir notre élu-référent annonce l'inauguration d'une statue du chat de Philippe Geluk en hommage à Frédérique Dart et à leur amitié, le 16 novembre à 11h30 prés du musée.

La séance est levée à 20h20, s'ensuit un pot de l'amitié terminé à 21h.